

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 3 FEVRIER 2015

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 3 février 2015

ACHAT DE PARCELLES BOISEES DE L'EVECHE

Après estimation de l'ONF et de France Domaines, le conseil municipal approuve l'achat des parcelles boisées cadastrées AX 9, 10, 11, 12, 15, 25, 26, 27 et 73 pour une contenance de 11 ha 24 a 74 ca. Cette délibération annule et remplace la délibération du 4 septembre 2014.

TAXES DIRECTES LOCALES : Vote des taux 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1% les taux des taxes locales, pour l'année 2015, à savoir :

- taxe d'habitation : 8.77 %
- taxe foncière (bâti) : 10.06 %
- taxe foncière (non bâti) : 47.50 %

Réforme des rythmes scolaires : Approbation convention d'objectifs et de financement avec la CAF
Prestation de service aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune concernant la prestation d'aide spécifique rythmes éducatifs. Cette convention est conclue du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2016.

ASSOCIATION KILLIAN : Subvention exceptionnelle pour le conte musical « Cap'tain Kid »

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Killian afin de participer au financement du conte musical « Cap'tain Kid ».

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- propose de décider du montant des subventions alloué aux associations.
- concernant la crèche les mini-pouces, propose de prévoir une réunion avec les Maires dont les communes fréquentent la crèche.
- propose de procéder à la composition du bureau de vote en vue des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.
- présente un devis de l'ONF ainsi que les taux de subventions concernant la réfection de la voirie forestière.
- fait part d'un courrier de la paroisse St Thomas en Val de Gier concernant l'entretien du chauffage des églises.
- propose à Mme RIVOLLIER d'être la représentante au sein du CM du réseau des bibliothèques.
- informe que le PNRP propose une rencontre avec les membres du CM. Celle-ci aura lieu le mardi 17 mars à 18h00 à la Maison du Parc.
- présente un dépliant de la gendarmerie concernant la démarche de participation citoyenne « le voisin vigilant ».
- présente un courrier de SEM concernant les nouvelles dispositions de la compétence Assainissement Non Collectif.